



Défaut de présence à la signature chez le notaire

Par **Kanjizen**, le **20/09/2010** à **22:36**

Bonjour,
Ma femme et moi avons signé en aout un compromis de vente pour l'achat de notre future résidence.
La signature chez le notaire est prévue pour fin novembre.
Ma femme souhaite depuis me quitter.
Or je ne peux honorer seul cet achat et son crédit.
Si la signature ne se fait pas, qui paye quoi ? Pour quel montant ?
Je souhaite expressément avoir un avis gratuit sur cette situation mais suis bien conscient du fait qu'il me faudra rémunérer un conseil pour la suite.
D'avance merci.

Par **mimi493**, le **20/09/2010** à **22:39**

Vous allez perdre votre acompte.